

TIQUESNET

SURVEILLANCE DES MORSURES DE TIQUES EN BELGIQUE

Résultats en 2024

QUI NOUS SOMMES

Sciensano, ce sont plus de 950 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de la santé.

Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au cœur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept « One health » ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous.

Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano

Épidémiologie et santé publique - Épidémiologie des maladies infectieuses

Avril 2025 • Bruxelles • Belgique
Numéro de référence interne : D/2025.14.440/53

—
L. Geebelen¹

•
T. Lernout¹

¹ Sciensano, Épidémiologie et santé publique, Service Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. Sans eux, cette surveillance ne serait pas possible. Merci également à nos collègues Marie Hermy, Raphaël Rousseau et Marjorie Fonnesu pour leur contribution à l'étude.

TiquesNet est un projet en collaboration avec les autorités de santé régionales belges et bénéficie d'un soutien financier de l'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Département Zorg en Flandre.



Messages-clés:

- Le nombre total de morsures de tiques signalées en 2024 est comparable à celui de 2023 et reste globalement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (2019-2023). Il y a cependant eu de petites différences au cours de la saison.
- Comme les années précédentes, la plupart des morsures ont été déclarées au cours de la période allant de mars à octobre. Au printemps, le nombre de morsures de tiques signalées en 2024 a été inférieur à la moyenne 2019-2023. Mais pendant l'été et l'automne, le nombre par mois était similaire, voire supérieur à la moyenne durant cette période. Cela pourrait être dû à plusieurs facteurs qui influencent la présence et l'activité des tiques dans la nature et/ou le comportement humain. Par exemple, les gens ont probablement fait moins d'activités en plein air (avec donc moins d'exposition aux tiques) en 2024 parce que l'année a été particulièrement humide.
- En 2024, des morsures de tiques ont été rapportées dans toutes les provinces Belges. Depuis le début de la surveillance en 2015, le nombre de morsures de tiques déclarées pour 100 000 habitants (= incidence) a toujours été plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. En 2024, c'était à nouveau le cas (respectivement 55 contre 47 morsures par 100 000 habitants)¹.
- Les circonstances dans lesquelles les personnes ont contracté des morsures de tiques sont également restées similaires : les morsures ont été principalement contractées dans un rayon de 5 km du domicile, lors d'activités de loisirs et dans les jardins et les forêts.

1. Introduction

Les tiques peuvent être infectées par plusieurs agents pathogènes, qui peuvent être transmis à l'homme par une morsure. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur du risque de problèmes de santé associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain et des facteurs environnementaux (y compris le climat). Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le plateforme de science citoyenne TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano.

Les morsures de tiques peuvent être signalées via le site web (www.tiquesnet.be) ou l'application mobile ([iOS](#) ou [Android](#)). Les notifications peuvent être faits de manière anonyme (sur soi-même, sur quelqu'un d'autre ou sur un groupe entier) ou en tant qu'utilisateur inscrit. Ces utilisateurs permettent de suivre un groupe stable de participants et de vérifier si les

¹ La surveillance a pour but de suivre les différences géographiques et les tendances dans le nombre de morsures au fil des ans. Il ne s'agit pas d'un comptage exhaustif du nombre total de morsures en Belgique.

tendances observées dans les notifications anonymes sont réelles ou attribuables à des changements dans l'attention médiatique. Les utilisateurs inscrits peuvent également signaler la survenue d'un érythème migrant, la manifestation la plus courante de la maladie de Lyme. De plus amples informations sur [les objectifs](#) et la méthodologie, ainsi que sur les [résultats](#), sont disponibles sur le site web de TiquesNet.

2. Résultats en 2024

2.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-dessous concernent les signalements individuels des morsures de tiques sur soi-même ou sur quelqu'un d'autre, effectués au cours de l'année 2024. Il ne s'agit pas d'un nombre exhaustif de toutes les morsures de tiques survenues en Belgique cette année-là.

Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins la date et le nombre de morsures ont fait l'objet d'analyses plus approfondies². Au total, 6 234 morsures de tiques ont été enregistrées en Belgique en 2024. Ce résultat est comparable à celui de 2023 (6 550 morsures), mais inférieur à la moyenne des cinq dernières années (période 2019-2023, avec 7 341 morsures en moyenne). Dans 79,6 % des notifications en 2024, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 12,2 % a rapporté deux morsures, 3,8 % trois morsures et 4,4 % quatre morsures ou plus. Ceci est comparable aux années précédentes.

2.1.1. Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Comme les années précédentes, le plus grand nombre de morsures de tiques en 2024 a été enregistré dans la province d'Anvers, suivi par les provinces du Brabant flamand, de Flandre orientale et de Luxembourg (Tableau 1). Au total, un nombre plus élevé de morsures a été rapporté en Flandre (60,5 %) qu'en Wallonie (38,1 %), ce qui était également le cas les années avant. Le nombre de morsures notifiées à Bruxelles en 2024 est à nouveau resté très faible (1,4% des morsures).

Pour une interprétation correcte de la répartition géographique des morsures de tiques, il est important de prendre en compte la densité de population. Le plus grand nombre de morsures pour 100 000 habitants (on parle d'incidence) a été rapportée au Luxembourg, suivi des provinces de Namur, du Limbourg et du Brabant wallon. Ceci est globalement comparable à la période 2019-2023. Au Luxembourg, l'incidence en 2023 était la plus faible depuis 2016 (139/100 000 habitants), mais en 2024, elle était à nouveau beaucoup plus élevée (214/100 000 habitants).

Bien que la majorité des morsures de tiques aient été signalées en Flandre, l'incidence des morsures de tiques était à nouveau plus élevée en Wallonie (55 morsures pour 100 000 habitants en Wallonie contre 47 en Flandre).

² Dans le présent rapport, les notifications pour lesquelles le code postal du lieu où la morsure de tique a été contractée n'est pas disponible, pour toutes les années, sont incluses dans le nombre total pour la Belgique.

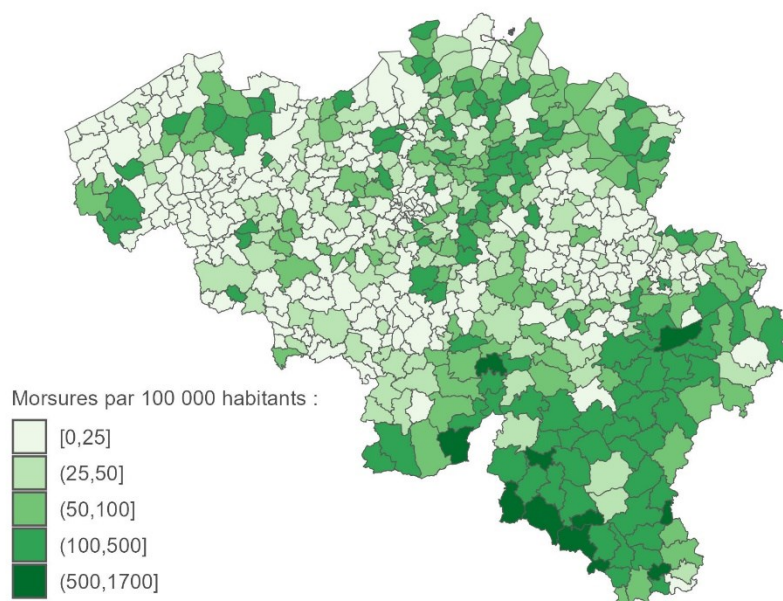
Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques notifiées par province et région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, 2024 et comparaison avec le nombre moyen de morsures par 100 000 habitants pendant les cinq années précédentes (2019–2023)

	Nombre de morsures (%) (année 2024)		Exprimé par 100 000 habitants (année 2024)	Exprimé par 100 000 habitants (moyenne 2019 – 2023)
Bruxelles	75	1,4 %	6	9
Anvers	1 061	19,9 %	55	73
Limbourg	562	10,6 %	62	75
Flandre orientale	635	11,9 %	40	40
Brabant flamand	641	12,0 %	54	82
Flandre occidentale	322	6,1 %	26	26
Flandre	3 221	60,5 %	47	59
Brabant wallon	247	4,6 %	60	118
Hainaut	304	5,7 %	22	36
Liège	412	7,7 %	37	60
Luxembourg	633	11,9 %	214	231
Namur	429	8,1 %	85	136
Wallonie	2 025	38,1 %	55	82
Total Belgique*	6 234		53	64

* Le total pour la Belgique est la somme des nombres par province et de 913 morsures de tiques pour lesquelles le code postal n'était pas connu

La Figure 1 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants en 2024, établie sur la base de la commune où la morsure a eu lieu.

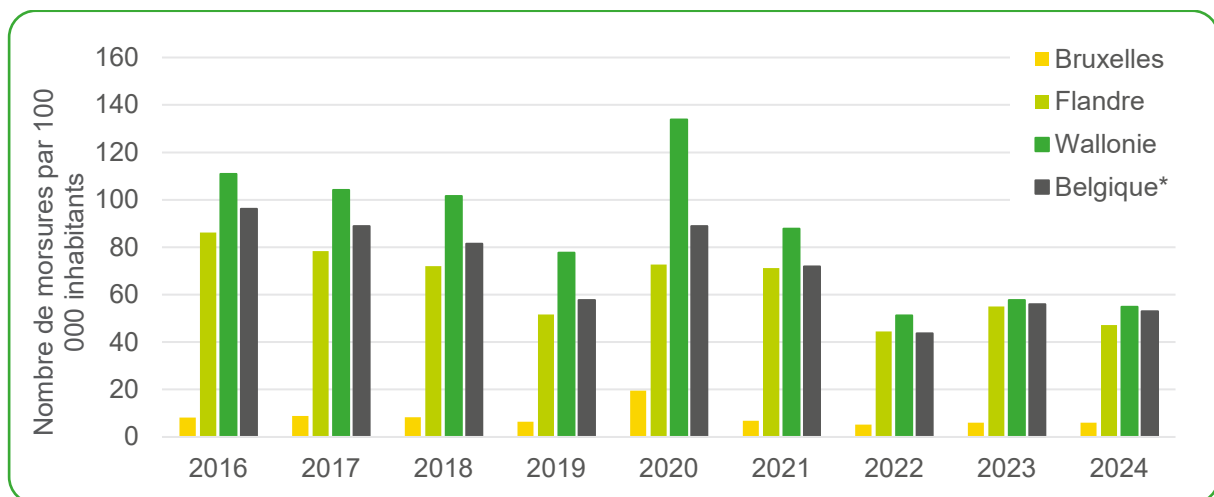
Figure 1 : Répartition géographique des morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants, par commune en Belgique, 2024



2.1.2. Évolution des morsures de tiques notifiées au cours des différentes années

La Figure 2 montre l'incidence des morsures de tiques pour la Belgique et par région sur une période plus longue, de 2016 à 2024. En plus de fluctuations annuelles marquées, on observe une tendance générale à la baisse du nombre de morsures de tiques notifiées au cours de cette période, tant pour la Belgique que pour la Flandre et la Wallonie séparément. Cette tendance à la baisse peut être expliquée par différents facteurs qui influencent la présence de tiques dans la nature ou l'exposition de la population aux tiques, comme par exemple les conditions météorologiques. Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle version du site internet et de l'application (qui a dû être à nouveau téléchargée) a pu influencer le nombre de notifications en 2023 et 2024. Par contre, un éventuel déclin de l'intérêt des citoyens pour la surveillance des morsures de tiques ne semble pas être la cause de cette diminution (voir section 2.2 ci-dessous), bien que cela ne puisse pas être exclu avec certitude.

Figure 2: Nombre de morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants en Belgique et par région, 2016-2024

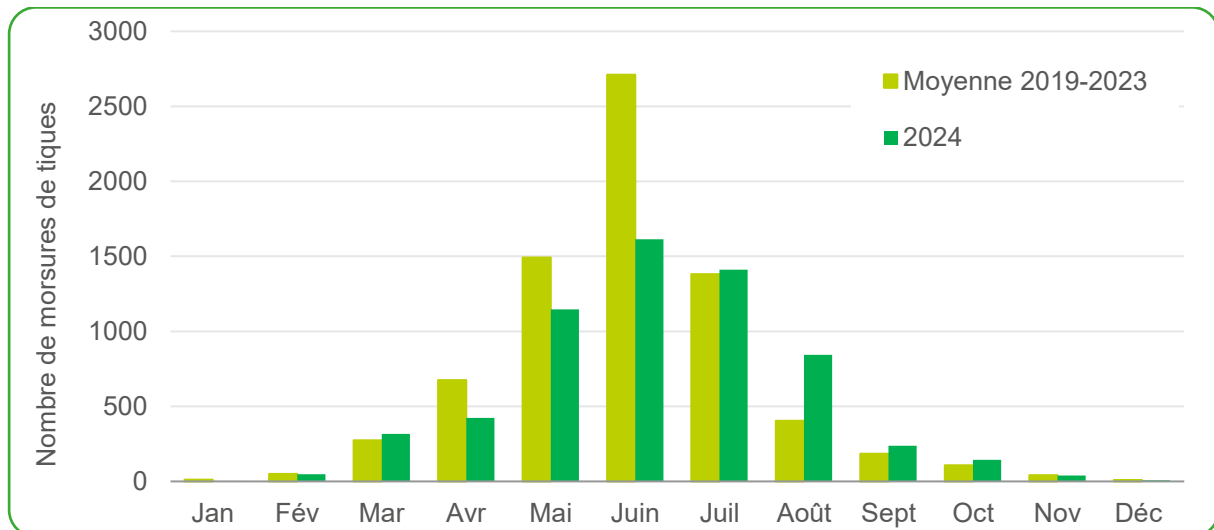


* Les morsures de tiques pour lesquelles aucun code postal n'est disponible ont été incluses uniquement dans le total pour la Belgique

2.1.3. Variation saisonnière des morsures notifiées

La Figure 3 montre le nombre de morsures de tiques notifiées par mois pour l'année 2024, comparé aux années précédentes (période 2019 – 2023).

Figure 3 : Nombre de morsures notifiées par mois, 2019 – 2024



De même que les années précédentes, la saison des tiques 2024 a commencé au mois de mars, avec un nombre de morsures de tiques notifiées comparable à la moyenne des années 2019-2023. En avril, mai et juin, moins de morsures de tiques ont été signalées par rapport aux cinq années précédentes. Le pic de notifications a été atteint au mois de juin, comme les autres années, mais il a été moins prononcé. Le nombre de morsures de tiques signalées en juillet était toutefois similaire à la moyenne 2019-2023. Au cours des mois d'août, de septembre et d'octobre le nombre de morsures de tiques signalées était même supérieur à la moyenne des cinq dernières années.

Ces observations pourraient être liées aux conditions météorologiques. L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse, étant l'année la plus humide jamais enregistrée à Uccle (observations du IRM³). Beaucoup de pluie peut décourager les activités en plein air, ce qui peut réduire l'exposition aux morsures de tiques. D'autre part, l'absence de longues périodes de sécheresse et de vagues de chaleur au cours de l'été 2024 et le faible nombre de jours d'été où la température était supérieure à 25°C par rapport aux années 2022 et 2023, peut avoir favorisé l'activité et la survie des tiques pendant et après l'été. En effet, les tiques sont sensibles à la sécheresse et aux températures extrêmes.

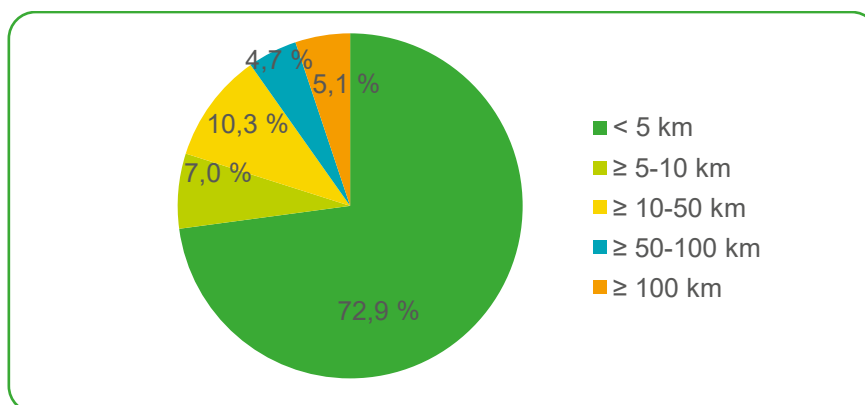
En plus des facteurs liés au climat, qui ont un impact sur les tiques et le comportement humain, le nombre de tiques dans la nature (et donc le nombre de morsures de tiques) dépend également d'autres facteurs, tels que la présence d'animaux hôtes (influencée entre autres par la disponibilité de nourriture) et l'utilisation des terres. L'impact exact de ces différents facteurs ne peut pas être déterminé à partir des données collectées par TiquesNet.

³ https://www.meteo.be/resources/climatology/pdf/bilan_climatique_annuel_2024.pdf

2.1.4. Situations dans lesquelles les morsures de tiques ont été contractées en 2024

Comme les années précédentes, les morsures sont survenues principalement aux alentours du lieu d'habitation, avec 79,9 % des notifications⁴ dans un rayon de 10 km de la résidence (Figure 4). Ce pourcentage est plus élevé pour les notifications de morsures de tiques contractées en Flandre (86,3 %) qu'en Wallonie (69,7 %).

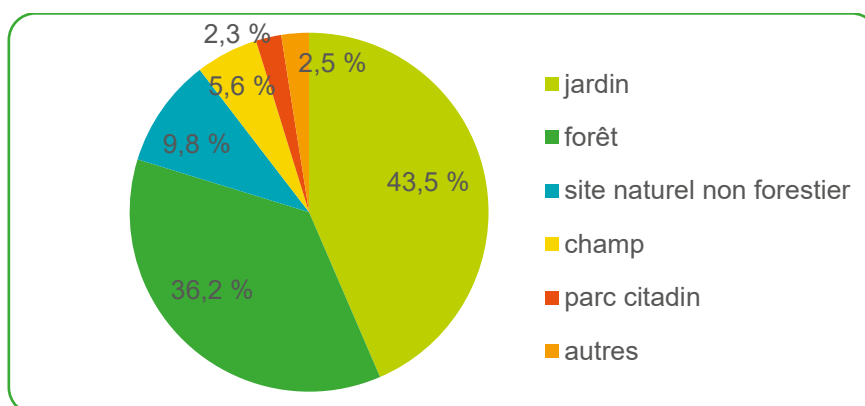
Figure 4 : Distance entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation, 2024



La grande majorité des notifications en 2024 concernait à nouveau des morsures de tiques associées à des activités de loisirs (86,6 %).

Dans 43,5 % des notifications, les morsures de tiques ont été contractées dans le jardin, contre 36,2 % dans la forêt (Figure 5). Cependant, chaque année le nombre moyen de morsures de tiques par notification est plus élevé dans la forêt que dans le jardin, avec respectivement une moyenne de 1,7 et 1,3 morsures par notification pour 2024. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a souvent plus de tiques dans les forêts que dans les jardins (donc plus de morsures possibles par exposition). Sur le nombre total absolu de morsures de tiques, 39 % ont été contractées dans le jardin et 41 % dans la forêt.

Figure 5 : Proportion de notifications de morsures de tiques par type d'environnement, 2024



⁴ Une notification peut concerner une ou plusieurs morsures de tiques, contractées au même moment dans les mêmes circonstances.

2.2. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

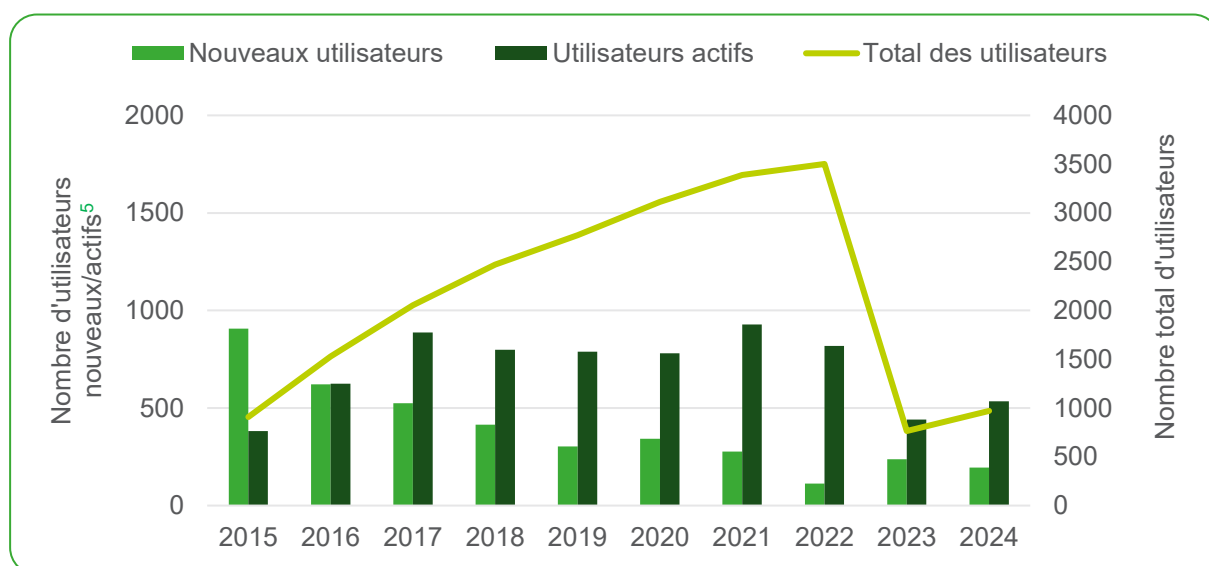
Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, pour participer à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permet de mieux interpréter les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques rapportées. De plus, ce groupe peut également faire une déclaration « zéro » (où les membres indiquent ne pas avoir été mordu) ou rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

2.2.1. Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Depuis le lancement de TiquesNet en juin 2015, 3 935 personnes se sont inscrites en tant que participants réguliers, dont 195 nouvelles personnes en 2024. Ceci est légèrement inférieur à 2023 (n=238), mais supérieur comparé à 2022 (Figure 6). Étant donné qu'un nouveau site web TiquesNet et une nouvelle application mobile ont été lancés en avril 2023, les anciens utilisateurs ont également dû se réinscrire. Ceci a été fait par 16 % seulement, et le nombre actuel d'utilisateurs inscrits sur le nouveau site web a été réduit à 969 participants (Figure 6). A noter qu'au cours des années précédentes, seule une partie du groupe total d'utilisateurs était « actifs »⁵ (818 sur 3 502 utilisateurs en 2022, soit 23 %) (Figure 6).

Le groupe d'utilisateurs actuel se compose de 47,5 % de femmes, 51,9 % d'hommes et 0,6 % autres, avec des professions diverses.

Figure 6 : Nombre d'utilisateurs réguliers inscrits à TiquesNet, 2015-2024



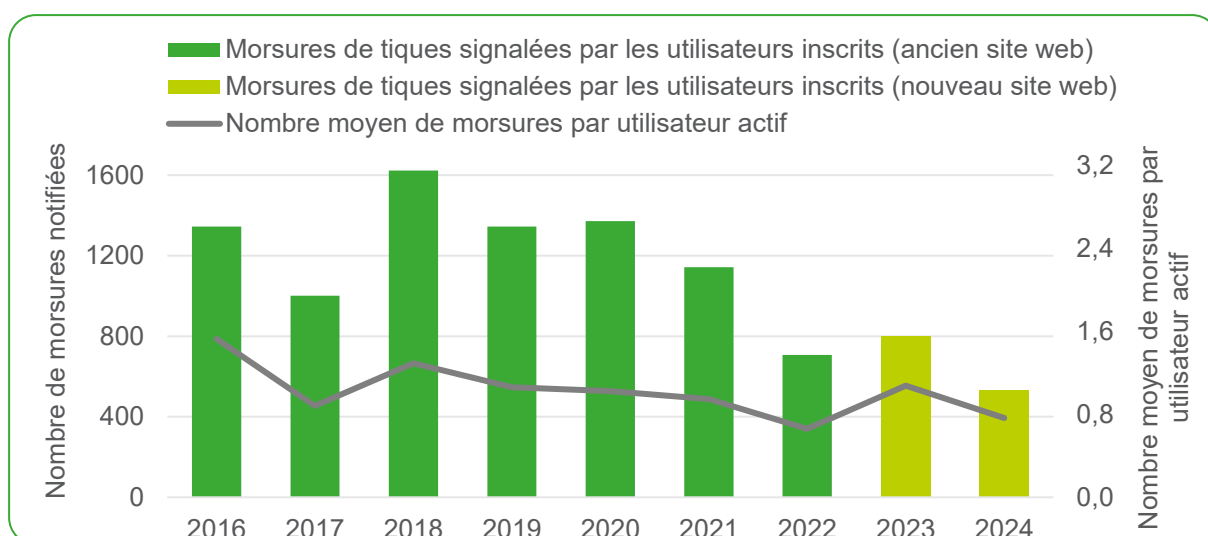
⁵ Les personnes qui ont fait au moins une notification zéro au cours de l'année.

2.2.2. Notifications de morsures par le groupe des participants inscrits et évolution au cours des différentes années

En 2024, 530 morsures de tiques ont été rapportées par le groupe d'utilisateurs inscrits, ce qui est moins qu'en 2023 (799 morsures) (Figure 7). En raison du nombre plus faible d'utilisateurs inscrits en 2023 et en 2024 (nouveau site web), le nombre total de morsures de tiques ne peut pas être comparé à la période avant. Le nombre moyen de morsures de tiques signalées par utilisateur actif⁴ est également plus faible en 2024 qu'en 2023 (respectivement 0,8 et 1,1 morsures de tique en moyenne par utilisateur actif) et par rapport à la moyenne pour la période 2019-2023 (1,0 morsures de tique). La diminution par rapport à 2023 est plus prononcée chez les utilisateurs inscrits que celle des notifications individuelles (anonymes) présentées dans la section 2.1, où le nombre de morsures de tiques signalées en 2024 n'était que légèrement inférieur à celui de 2023 (et globalement comparable).

Sur une plus longue période (2016-2024), la tendance globale du nombre de morsures de tiques signalées parmi les utilisateurs actifs est, comme pour les notifications individuelles (anonymes) (Figure 2), légèrement à la baisse (Figure 7). Comme la baisse est observée dans les deux groupes, la tendance ne semble pas être liée à une diminution de l'intérêt des citoyens pour la surveillance des morsures de tiques (suite, par exemple, à une diminution de la couverture médiatique). L'évolution devra être suivie les années à venir, lorsque la base d'utilisateurs sera à nouveau plus importante et stable.

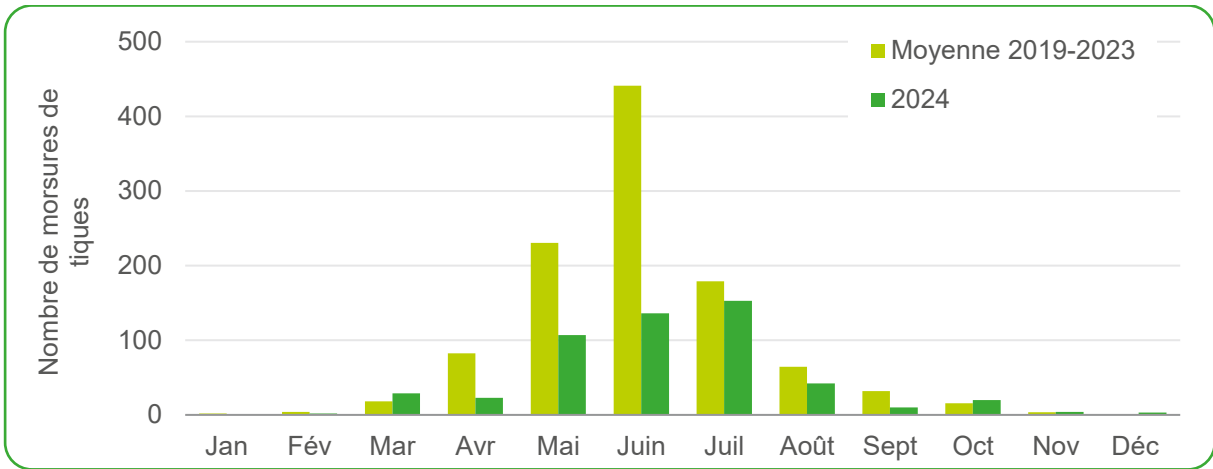
Figure 7 : Nombre de morsures de tiques notifiées par les utilisateurs inscrits et moyenne par utilisateur actif, 2016-2024



2.2.3. Variation saisonnière des morsures notifiées par le groupe d'utilisateurs inscrits

Comme pour les variations saisonnières du nombre de morsures de tiques signalées par les utilisateurs individuels (anonymes), le nombre de morsures signalées dans le groupe d'utilisateurs inscrits en avril, mai et juin 2024 est inférieur à la moyenne de 2019-2023 et le nombre de morsures en juillet est similaire à la moyenne (Figure 8). Le pic de notifications, qui était observé chez les utilisateurs individuels en juin, mais moins prononcé, se retrouve dans parmi le groupe d'utilisateurs inscrits en juillet. En octobre, les deux groupes ont notifié plus de morsures de tiques en 2024 que la moyenne des cinq années précédentes, ce qui n'était pas le cas en août et en septembre. Cependant, en raison des chiffres plus faibles, ces données sont plus incertaines.

Figure 8 : Nombre de morsures signalées par mois pour le groupe d'utilisateurs inscrits, 2019 - 2024



2.2.4. Signalements d'érythèmes migrants

De façon générale, une morsure de tique est inoffensive et ne provoque qu'une réaction locale temporaire (rougeur et démangeaisons). Mais dans certains cas, la tique peut être porteuse de pathogènes (virus et bactéries) qui peuvent être transmis à l'homme par la salive au moment de la morsure. Chez l'homme, la maladie transmise par une morsure de tique la plus fréquente est la maladie de Lyme (également appelée borréliose de Lyme), qui se manifeste majoritairement par l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, appelée « érythème migrant » (EM).

Le nombre de signalements d'un EM par le groupe d'utilisateurs enregistrés suite à une morsure de tique via TiquesNet reste très faible. De juillet 2015 à décembre 2024, 228 cas d'EM ont été signalés pour lesquels un médecin a été consulté, dont 12 en 2024. De plus amples informations sur l'incidence de la borréliose de Lyme sont disponibles dans un rapport annuel séparé (les données les plus récentes sont disponibles [ici](#)).

Étant donné que le risque de transmission de la bactérie *Borrelia* par une morsure de tique augmente avec la durée de fixation de la tique sur la peau, il est recommandé de vérifier quotidiennement l'absence de morsure de tique après des activités dans le jardin ou dans la nature. Parmi le groupe d'utilisateurs enregistrés, la répartition de la durée estimée de l'attachement de la tique, est la suivante : <12h (19 %), 12h - 24h (16 %), 24h - 48h (10 %), >48h (12 %) et inconnu (43 %).

3. Plus d'informations

Même si les tiques peuvent transmettre des maladies, il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant ! Toutefois, il est recommandé d'éviter autant que possible les morsures de tiques, de vérifier quotidiennement l'absence de morsures et de retirer les tiques rapidement, et de rester attentif aux symptômes possibles après une morsure.

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : <https://www.aviq.be/fr/actualites/affiche-tiques-queqlues-conseils-pour-prevenir-et-reagir> et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

CONTACT

Laurence Geebelen • T+32 2 642 55 66 • tiquesnet@sciensano.be

POUR PLUS D'INFORMATIONS

—

Rendez-vous sur notre site
web www.tiquesnet.be ou
contactez-nous à l'adresse
tiquesnet@sciensano.be

Sciensano • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11 • T presse + 32 2 642 54 20 •
info@sciensano.be • www.sciensano.be

Éditeur responsable : C. Léonard, Directeur général • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • D/2025.14.440/53